

Le travail d'intérêt général, une peine alternative à l'incarcération



Focus sur le "TIG", le 9 octobre à Visages du Monde. De g. à d. sur la photo : Abdelaziz Boubker, directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Val d'Oise, Denis Février, adjoint au maire de Cergy délégué à la tranquillité publique, à la prévention et à la médiation, et Stéphanie Baldassi, directrice fonctionnelle du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-d'Oise.

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP), en collaboration avec la Ville de Cergy, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise (SPIP 95 - Ministère de la Justice) et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ du 95), a organisé une journée d'information sur le Travail d'intérêt général (TIG), jeudi 9 octobre 2025 à Visages du monde. Objectifs : faire la promotion d'un dispositif efficace contre la récidive et renforcer les partenariats entre les institutions judiciaires, les collectivités et les acteurs du territoire.

Créé en 1983 par le ministre de la Justice de l'époque Robert Badinter, le **TIG est une peine alternative à l'incarcération** qui fonctionne, mais encore insuffisamment appliquée. C'est le message adressé par les représentants des institutions judiciaires du département, à l'occasion de l'événement "La Fabrique du TIG" organisé avec le soutien de la Ville de Cergy.

Ainsi, bien que les peines de TIG aient progressé de 8% dans le Val d'Oise entre 2023 et 2024 et que 2025 suive cette tendance, **seuls 4% de l'ensemble des peines prononcées en France relèvent du TIG**.

Des conditions à remplir

Le TIG consiste à accomplir **entre 20 et 400 heures de travail non rémunéré au service de la collectivité**. Il s'adresse uniquement à certains profils, **âgés de plus de 16 ans**, en général primo-délinquants, à condition qu'ils soient

volontaires et qu'ils aient commis un délit mineur passible d'**une peine d'emprisonnement ou d'une contravention de 5^e classe** (violences légères, excès de vitesse de plus de 50km/h...). "C'est une peine alternative à l'incarcération qui permet de lutter contre la surpopulation carcérale en impliquant la société civile", résume Stéphanie Baldassi, directrice fonctionnelle du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-d'Oise.

Des freins à lever

Plus qu'un problème de structure d'accueil, le TIG se heurte à deux principaux freins : le juge doit être certain que la peine sera bien effectuée et la solution du bracelet électronique lui est souvent préférée pour sa facilité d'exécution. Pour ce qui concerne les 16-21 ans dans le Val d'Oise, "*nous manquons de postes de week-end et de soirée pour les jeunes qui travaillent et, aussi, de postes dans des domaines tels que l'administratif, la culture, le sanitaire et social*" note également Jessica Mazuc, référente territoriale du TIG dans le Val d'Oise.

"Une peine qui a du sens"

Les institutions judiciaires mettent cependant en avant l'intérêt du TIG qui permet à la fois :

- **De sanctionner** : le tribunal apporte ainsi une réponse à l'infraction commise en évitant l'incarcération. Il s'agit d'une sanction individualisée, re-socialisante et efficace pour lutter contre la récidive. "*Contrairement aux idées reçues, 80% des mineurs qui passent à la PJJ ne reviennent plus ensuite devant la justice et nous enregistrons 95% des peines de TIG exécutées*", explique Abdelaziz Boubker, directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) du Val d'Oise. Un taux de réussite qui s'élève "*à 85% chez les adultes*", souligne Stéphanie Baldassi.
- **De réparer** : la personne condamnée effectue un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif. Elle répare ainsi le tort commis à la communauté et restaure le lien de confiance.
- **D'insérer** : le TIG favorise l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, notamment des plus jeunes qui découvrent une activité professionnelle ou solidaire.
- **De socialiser** : le TIG est la seule peine qui implique directement la société civile : il favorise le lien social.

Les services publics mais aussi les associations, entreprises ayant une mission de service public et entreprises de l'économie sociale et solidaire habilitées, peuvent accueillir des peines de TIG. Au 17 septembre 2025, **45 organismes étaient ainsi structures d'accueil dans le département**, soit 135 postes pour 247 places.

Pour plus d'informations, les structures intéressées peuvent contacter [**l'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle \(ATIGIP\)**](#).

La mairie de Cergy, lieu de TIG

La Ville de Cergy s'est engagée depuis 2018 dans l'accueil de personnes condamnées à exécuter un Travail d'Intérêt Général (ou un Stage de Citoyenneté), en partenariat étroit avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et

de Probation du Val-d'Oise (SPIP 95) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). La collectivité a ainsi accueilli 9 personnes condamnées à du TIG en 2024, ce qui représente 1 235 heures de travail effectuées, au sein de ses services techniques, prévention/médiation ou encore espaces verts, voirie...

En chiffres

45

organismes sont habilités dans le Val d'Oise, dont la Ville de Cergy, à accueillir des peines de TIG.

85%

c'est le taux de réussite du TIG à l'échelle du Val d'Oise pour ce qui concerne les adultes, 95% chez les 16-21 ans.

7

conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, ainsi que des éducateurs de la PJJ, font le lien entre le SPIP du Val d'Oise et les lieux de TIG.

[**PLUS D'INFOS**](#)

Contact presse :
Charles CENTOFANTI
Directeur adjoint
de la participation citoyenne
et de la communication
Ville de Cergy
Tél : 01 34 33 46 95 / 06 16 17 42 19



© 2025 Ville de Cergy